



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

Affiché le 30/09/2020

SLO

ID : 081-218102572-20200928-2020DEL53-DE

Date de la convocation  
22.09.2020

L'an deux mil vingt et le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de "La Gare", sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 20/53

**Présents** : Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mr SOULAGES, Mme BETTINI, Mr BENEZECH, Mme TEULIER, Mr MILANESE, Mmes GHODBANE, DELPOUX, Mr JALBY, Mme COUVREUR, Mr GALINIÉ, Mme RAINESON, Mr DEMAZURE, Mmes GAVALDA, FARIZON, VABRE, Mr MASSON, Mme MILIN, Mrs SIRVEN, BALOUP.

**Absents** : Mr TAUZIN procuration à Mme BETTINI  
Mr SARDAINE procuration à Mr DONNEZ  
Mr MARIE procuration à Mme MILIN

**Secrétaire** : Mme GHODBANE.

Objet de la délibération

**MODIFICATION  
TARIF REDEVANCE  
OCCUPATION  
DOMAINE PUBLIC**

La redevance pour occupation du domaine public demandée aux commerçants pour les étalages de fruits et légumes, de fleurs, et les chevalets publicitaires, a été fixée à 90,40 euros pour l'année 2020, par délibération n° 19/84 en date du 16 décembre 2019.

Afin de soutenir le commerce local, il est proposé de modifier ce tarif en l'alignant sur le tarif appliqué aux terrasses de bars et restaurants, à savoir 10,20 euros le m<sup>2</sup>, pour l'année 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

PROPOSE de modifier ces tarifs comme indiqués ci-dessus.

*Adopté à l'unanimité*

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 29 septembre 2020  
David DONNEZ,  
Maire,

